

Compte rendu du comité technique action sociale (17 décembre 2013)

Les points traités sont les suivants :

1. Évolution des aides sociales ministérielles

- aide aux études supérieures ;
- aide à la garde des enfants de 3 mois à 3 ans ;
- aide au logement locatif ;
- aide aux frais d'obsèques ;
- aide à l'équipement et à l'adaptation du logement des personnes handicapées.

2. La communication

3. Le fonctionnement du réseau social

4. La protection sociale complémentaire

5. Le handicap

6. Questions diverses

[Compte-rendu complet ici](#)